

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Après le mot :

« attroupement »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« en ayant connaissance qu'un ou plusieurs participants portent des armes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.